

François Léotard et le génocide des Tutsi

Jacques Morel

9 mai 2009, v0.1

« *Il [François Léotard] a d'abord déclaré que, sous réserve de faute personnelle de tel ou tel, il assumait la responsabilité de tous les ordres donnés aux militaires français. [...] il a réitéré qu'il assumait la responsabilité de l'action militaire du Gouvernement français, lequel avait agi à chaque fois sous mandat de l'ONU.* »¹

François Léotard est né le 26 mars 1942 à Cannes (Alpes-Maritimes). Il est élevé dans le culte de Charles Maurras par un père monarchiste. Il milite au PSU contre la guerre d'Algérie en 1961-1962. Il passe une année de retraite à l'abbaye de la Pierre-Qui-Vire. Il fait des études de droit, l'ENA et rentre dans des cabinets préfectoraux puis ministériels. Membre du cabinet de Michel Poniatowski, il est élu maire (1977) et député de Fréjus (1978). Secrétaire général du Parti républicain. Il constitue la « bande à Léo » avec Longuet, Madelin, Douffiagues et Malhuret. Lors de la victoire de la Droite en 1986, François Mitterrand refuse que le portefeuille de la Défense lui soit attribué. Il devient ministre de la Culture. Il tente d'enterre politiquement aussi bien Giscard que Chirac, mais rentre dans le rang.

1 L'engagement militaire de la France au Rwanda

Vers 1960, l'accession du Congo belge à l'indépendance et l'incapacité de la Belgique à l'encadrer, amène la France à se présenter comme le successeur de la Belgique pour contrôler les anciennes colonies belges. Cette tentative échoue en 1967, avec l'échec de Moïse Tshombe et des mercenaires soutenus par la Belgique et la France, devant Mobutu soutenu par les USA. En 1972, la France supplante la Belgique au Burundi, lors de la répression de l'insurrection hutu. Giscard signe un accord de coopération militaire avec le Rwanda en 1975 et reprend pied au Zaïre de Mobutu avec l'intervention de Kolwezi en 1978.

Au Rwanda, les Belges avaient réussi à maintenir leur influence en suscitant une révolution hutu contre les Tutsi, faisant passer ce groupe social comme une race étrangère et dominatrice qui a réduit les Hutu en esclavage. En réalité les Belges s'étaient appuyés sur des chefs tutsi pour administrer le pays. La proclamation de la république hutu indépendante s'était faite grâce à des campagnes de massacres qui ont dépossédé, déporté, exterminé, ou forcé à l'exil les Tutsi.

L'arrivée de François Mitterrand à la présidence de la République française en 1981 ne change rien à la politique africaine de ses prédécesseurs. En octobre 1990, l'agression du Rwanda par le Front patriotique rwandais formé d'exilés tutsi suite aux pogroms de 1959, déclenche une intervention militaire de la Belgique, de la France et du Zaïre pour secourir le régime hutu du président Habyarimana. Celui-ci recourt au massacre des Tutsi de l'intérieur pour répliquer à cette attaque des Tutsi de l'extérieur. Horrifiés, les Belges retirent leurs troupes. Moins sourcilieuse sur ces questions de Droits de l'homme dans ces contrées, la France maintient ses troupes. En 1991, 1992, 1993, c'est l'intervention de l'armée française qui sauve les Forces armées rwandaises (FAR) et donc le régime d'Habyarimana.

1.1 Le Tutsi, ennemi de la France

La France prend en main l'armée rwandaise, qui ne fait pas de prisonniers et ne sait que massacrer des Tutsi sans défense. L'armée française ne fait là que renouer avec les pratiques coloniales qui faisaient commettre des massacres, viols, pillages, enlèvements de porteurs et de femmes aux tirailleurs et supplétifs.

1. Audition de François Léotard par la Mission d'information parlementaire, 21 avril 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 94].

L'amiral Lanxade parle en 1990 d'« *agresseur ougando-tutsi* », de « *forces tutsies* »,² au lieu de parler de rebelles ou de FPR. L'ennemi de la France au Rwanda est donc selon lui le Tutsi. La France s'est engagée dans une guerre à caractère racial. Elle a fait sienne la définition de l'ennemi avant qu'elle soit diffusée dans l'armée rwandaise en septembre 1992 : « *le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur, extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui N'a JAMAIS reconnu et NE reconnaît PAS encore les réalités de la Révolution Sociale de 1959 et qui veut reconquérir le pouvoir au RWANDA par tous les moyens, y compris les armes.* » Le partisan de l'ennemi principal est « *toute personne qui apporte tout concours à l'ennemi principal* ».

En février 1993, le FPR réattaque à nouveau, suite aux massacres déclenchés dans le Nord du pays. La déroute des FAR est enrayée par une intervention militaire secrète, l'opération Chimère ou Virunga. François Mitterrand décide de demander aux Nations Unies d'intervenir au Rwanda. Il espère pouvoir faire interposition avec des soldats français transformés en Casques bleus.

Mais aux élections législatives en France, les socialistes essuient aussi une déroute.

2 Ministre de la Défense

Directeur de cabinet : François Lépine

Chef de cabinet : Patrice Molle

Chef du cabinet militaire :

- Avril 1991 - 15 juin 1994 : Général Jean Rannou

- 15 juin 1994 - 31 août 1995 : Général Philippe Mercier

Chargés de mission :

- Renaud Donnedieu de Vabres

- Hervé Morin

- Jean-Christophe Rufin (conseiller)

- Gérard Prunier (conseiller)

Chef d'état-major des armées : Amiral Jacques Lanxade

François Léotard précise « *qu'il rendait compte au Premier Ministre chaque jour et au Président de la République chaque semaine, le lundi* »³

Date
Lundi 15 novembre 1993
Lundi 29 novembre 1993
Lundi 2 mai 1994
Lundi 16 mai 1994
Lundi 27 juin 1994

TABLE 1 – Entretiens de François Léotard avec le président de la République concernant le Rwanda

2.1 Mitterrand perd-t-il la main sous la cohabitation ?

François Léotard atteste que, sous la cohabitation, c'est François Mitterrand qui définissait la politique de la France à l'égard du Rwanda :

S'agissant des services de l'Élysée, M. François Léotard a ajouté qu'à l'époque la personne qui lui avait semblé définir, dans ses interventions, avec le plus de précision et de sens de la stratégie et de l'histoire les rapports de force entre les Anglo-Saxons et les Français dans cette région du monde, c'était le Président de la République lui-même.⁴

Un exemple en est donné au Conseil restreint du 15 juin 1994 qui décide de l'opération Turquoise :

2. L'amiral [Lanxade], chef de l'état-major particulier, *Note à l'attention de Monsieur le Président de la République* (sous couvert de Monsieur le Secrétaire général), 11 octobre 1990, Objet : Rwanda - Situation. <http://www.francierwandagenocide.org/documents/Lanxade19901011.pdf>

3. Audition, p. 94.

4. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Auditions].

MINISTRE DE LA DÉFENSE

Monsieur le Président de la République, dois-je comprendre que cette opération est une décision ou qu'il s'agit seulement d'en étudier la possibilité ?

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

C'est une décision dont je prends la responsabilité.⁵

3 Le FPR « marche avec des troupes en civil »

Le premier Conseil restreint, inaugurant la nouvelle cohabitation, se réunit le 2 avril 1993. Va-t-il remettre en cause, au vu du rapport de la « Commission internationale d'enquête sur les violations des Droits de l'homme au Rwanda depuis le 1^{er} octobre 1990 », la politique française vis-à-vis du Rwanda ? Va-t-il dénoncer le régime criminel que la France a soutenu jusqu'alors ? Point du tout, les Léotard, Juppé, Balladur, qui voudraient faire croire qu'ils n'ont fait que contribuer à la paix, vont renforcer l'option militaire. Le ministre de la Défense, François Léotard, y déclare :

La situation est d'une grande gravité et d'une grande urgence. Le FPR est en progression vers Kigali. Il marche avec des troupes en civil. Sur place il y a 600 ressortissants français et 1 500 d'autres nationalités.

Nous avons déjà retiré deux compagnies et il nous reste 300 hommes environ face à une progression de plusieurs milliers d'hommes qui viennent du Nord.

La situation est redoutable.

Si nous devons rester, il faudrait envisager un renforcement qui pourrait aller jusqu'à 1 200 hommes.

Il est difficile de rester dans le statu quo actuel.⁶

Cette offensive prêtée au FPR par le ministre est une information curieuse, car le FPR a proclamé un cessez-le-feu le 21 février et en a signé un avec le gouvernement rwandais le 7 mars à Dar es-Salaam. L'amiral Lanxade, chef d'état-major, la confirme mais dans des termes moins alarmistes :

Je confirme en effet que le FPR n'applique pas les accords de cessez-le-feu et continue de se déployer. Il y a des mouvements d'hommes et de matériels en provenance d'Ouganda. Ceci demeure possible car il n'existe pas d'observateurs sur la frontière rwando-ougandaise.

Nous allons vers une rupture à ARUSHA due à une surenchère du FPR.

Nous devons envisager une offensive du FPR dans le courant de la semaine prochaine.⁷

L'offensive du FPR n'est donc pas en cours comme l'a déclaré Léotard. Les propos de celui-ci sur les troupes en civil indiquent qu'il a fait sienne la définition de l'ennemi et de ses complices. Suivant celle-ci, tout Tutsi peut-être un rebelle infiltré. Cela va justifier les contrôles d'identité aux barrières et l'arrestation sélective des Tutsi, pratiqués aux abords de Kigali par les militaires français.

4 Le gouvernement de droite renforce le soutien aux FAR

Lanxade poursuit : « *L'alternative est soit d'évacuer nos ressortissants et nos compagnies, soit de s'opposer à la prise de KIGALI, mais alors il faut envisager de recourir à l'action directe de nos forces.* »

Pour Alain Juppé « *il y a des risques de massacres si nous partons [...] Nous ne pouvons pas partir.* »

Balladur appuyé par Mitterrand décide de renforcer le dispositif militaire français, d'envoyer un millier d'hommes supplémentaires et de « *recompléter les matériels, les munitions* » de l'armée rwandaise à la charge du ministère français de la Coopération.⁸ Aucune allusion n'est faite aux crimes du régime rwandais dénoncés par cette Commission internationale.

5. Conseil restreint du 15 juin 1994. Secrétariat : Colonel Bentegeat. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint15juin1994.pdf>

6. Renaud Denoix de Saint Marc, général Huchon, *Conseil restreint du vendredi 2 avril 1993 sur le Rwanda*. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint2avril1993.pdf>

7. *Ibidem*.

8. *Ibidem*.

Cette décision va mettre en branle le processus génocidaire, en ce mois d'avril 1993. La France s'engage contre un ennemi, le FPR, dont les troupes seraient en civil, comme dit François Léotard. Autrement dit, l'ennemi est représenté par les Tutsi. C'est lors de ce Conseil restreint du 2 avril 1993, que se noue l'alliance entre le gouvernement de droite et François Mitterrand pour préparer l'élimination de l'ennemi, c'est-à-dire le génocide des Tutsi du Rwanda. Le 20 mai, le général Jean Varret est remplacé par le général Huchon à la Mission militaire de Coopération. Varret aurait voulu limiter le rôle du DAMI PANDA à sa mission d'instruction...⁹ Le renforcement en hommes et en munitions destinées à l'armée rwandaise va se faire de manière en grande partie secrète.

Date	Lieux
29 juin	Goma, Cyangugu, Nyarushishi, Gishyita, Kibuye
31 juillet	Goma, Cyangugu

TABLE 2 – Déplacements de François Léotard au Rwanda en 1994

5 Pas de formation des milices ?

François Léotard déclare que, s'agissant de la mission Noroît, si « *les forces françaises étaient en situation d'interposition* » sous Pierre Joxe, ce n'était pas le cas sous son ministère. Sous sa responsabilité, la mission des forces françaises « *était la formation de l'armée rwandaise, c'est-à-dire bien l'armée légale et en aucun cas les milices* »¹⁰

Sans pouvoir fournir de cas précis pour cette période, nous avons tout lieu de croire que la formation par les DAMI de miliciens ou de soldats qui se sont retrouvés démobilisés avant le 6 avril 1994, s'est poursuivie.

Vers le 15 mai, la mission au Rwanda du colonel Capodanno accompagné de Philippe Jehanne et du lieutenant-colonel Sanino du 1^{er} RPIMA recommande de porter l'effectif des DAMI de 45 à 69 « *Afin de mettre les FAR en meilleures conditions de s'opposer à une éventuelle reprise des combats comme de s'intégrer avec le FPR dans la future armée rwandaise* »¹¹

6 La France ne respecte pas les Accords d'Arusha

La France s'est peu impliquée dans la négociation des Accords d'Arusha. Elle ne les a pas respectés en poursuivant les livraisons d'armes et en ne retirant ses troupes qu'en décembre 1993.

Parmi les livraisons d'armes qui pourraient être reprochées à François Léotard, il y a :

6.1 La livraison d'armes du 21-22 janvier 1994

Un DC-8 français transportant un chargement d'armes comprenant 90 caisses de mortiers de 60 mm, fabriqués en Belgique mais provenant de France, atterrit en secret dans la nuit. La MINUAR découvre ce chargement qui violait les termes des accords d'Arusha, et plaça les armes sous la garde conjointe de la MINUAR et de l'armée rwandaise.¹²

Cette livraison est signalée le 15 mars 1994 par l'ambassadeur de Belgique à Kigali :

[Le télex n° 222 du 15 mars 1994 d'Ambabel Kigali à Minafet Bruxelles] mentionne également que la Minuar avait déjà intercepté, le 21 janvier 1994, à l'aéroport de Kigali, une

9. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 220].

10. Audition de François Léotard, *ibidem*, p. 109.

11. Rapport du colonel Capodanno sur sa mission au Rwanda 15-17 avril 1993, MMC, N° 000046/MMC/SP/CD, Paris 19 avril 1993. Organisation du DAMI à 69. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Capodanno19avr1993.pdf> .

12. *Aucun témoin ne doit survivre* [3, p. 185].

livraison de munitions déclassées, parmi lesquelles des mortiers de l'armée belge, en provenance de France.¹³

Filip Reyntjens apporte des précisions :

Le 21 janvier 1994, un DC-8 de la compagnie East African Cargo, vol n°. CD0483, atterrit à Kigali en provenance de Bruxelles; il a fait escale à Châteauroux (France) où ont été embarquées 90 caisses de munitions pour mortier (Spécifications : 900 pièces de 60 mm ; poids total 3.240 kg ; type MC-HB60 ; n°. lot 2BT-93. Ces munitions seront mises sous scellés au camp de Kanombe et resteront sous contrôle de la MINUAR jusqu'au 7 avril 1994).¹⁴

L'aéroport de Châteauroux est une base militaire française. Les FAR briseront les scellés de la MINUAR et utiliseront ces armes durant le génocide.

6.2 La livraison d'armes du 9 avril 1994

Juste quelques heures après la prétendue décision d'embargo de M. Balladur, un avion français, venu pour évacuer des civils dans le cadre de l'opération Amaryllis, débarque des armes pour les FAR le 9 avril vers 3 h du matin, d'après le témoignage du colonel belge Luc Marchal de la MINUAR qui note dans son journal :

09345 Avr. 94 : Arrivée du premier C160 français (plein Mun pour F.A.R. !)¹⁵

L'information est diffusée par la BBC¹⁶ et démentie par le Quai d'Orsay. Le colonel Marchal confirme son témoignage :

Malgré le démenti du Quai d'Orsay, le colonel Luc Marchal a confirmé au *Monde*, en les précisant, ses récentes déclarations à la BBC au sujet de l'aide militaire française au Rwanda pendant les affrontements interethniques d'avril 1994, bien après la date limite de 1993 avancée par Paris. [...]

« Nous avons été informés, le 8 [avril 1994], assure-t-il, que des avions français atterriraient le lendemain vers 6 heures. En réalité, ils se sont présentés à 3 h 45. Manifestement, il y avait une coordination entre les Français et les Rwandais. Les véhicules qui obstruaient la piste ont été retirés en pleine nuit. Je n'étais pas personnellement à l'aéroport, mais j'y avais des observateurs de quinze nationalités différentes. C'étaient des militaires, et ils savaient ce qu'ils disaient. Certains furent formels : des caisses de munitions – probablement 5 tonnes – ont été déchargées d'un avion et transportées par des véhicules de l'armée rwandaise dans son camp de Kanombe qui servait d'appui à la garde présidentielle. » Le colonel Marchal en fut avisé oralement dans son PC de Kigali. Il n'y eut aucun rapport écrit dont on pourrait retrouver la trace. « Le 9 avril, ça tirait de partout. J'ai peu apprécié le fait accompli, mais s'appesantir là-dessus n'était pas la priorité ». ¹⁷

Il y a eu d'autres livraisons d'armes françaises mais nous n'avons pas les preuves pour mettre en cause François Léotard.

7 L'attentat du 6 avril

Le ministre François Léotard est informé de l'attentat par les rapports envoyés par le lieutenant-colonel Maurin au COIA.

Le 15 avril François Léotard présidera avec le ministre de la coopération, Michel Roussin la cérémonie en hommage aux 6 victimes françaises, les trois membres de l'équipage du Falcon, les gendarmes Maïer et Didot, et l'épouse de ce dernier.

13. Rapport du groupe *ad hoc* Rwanda à la Commission des Affaires étrangères du Sénat belge [9, 1-611/8, p. 81]. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/SenatBelgique-r1-611-8.pdf#page=81>

14. F. Reyntjens [8, p. 19].

15. Rapport de la commission Kigali - Commission d'enquête parlementaire du Sénat belge [9, 1-611/12, p. 45]. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/SenatBelgique-r1-611-12.pdf#page=45>

16. BBC-TV, *Bloody tricolor, Le drapeau tricolore sanglant*, 20 août 1995 ? Cf. Dossier Noir [1, p. 13].

17. Jean de la Guérivière, *Un officier belge maintient ses déclarations sur l'attitude de la France lors du génocide rwandais*, Le Monde, 23 août 1995, p. 3.

Lors de son audition à la Mission d'information parlementaire, François Léotard ne reste pas neutre et dubitatif vis-à-vis de l'attentat. Il entreprend de l'imputer au FPR avec des arguments qui s'avèrent pour la plupart inexacts.

7.1 Léotard disculpe les FAR

- « *la présence dans l'avion du Chef d'état-major rwandais semblait exclure a priori l'implication de l'armée rwandaise dans l'attentat.* »¹⁸

Nous savons que c'est le colonel Bagosora qui a fait monter le chef d'état-major Déogratias Nsabimana dans l'avion. C'était normalement le ministre de la Défense qui devait s'y rendre.¹⁹ Ce dernier ce serait opposé au génocide des Tutsi, selon Jean Birara.²⁰

- « *L'armée rwandaise qui n'avait pas de menace aérienne à redouter* » ne disposait pas de missiles sol-air.²¹

Pourquoi y avait-il alors des batteries antiaériennes à l'aéroport de Kanombe ?²² M. Léotard ne fait pas allusion aux missiles SAM-16 que les FAR auraient récupérés lors de combats avec le FPR comme l'attestent le colonel Galinié,²³ le colonel Cussac,²⁴ et le général Quesnot.²⁵ Un rapport d'Human Rights Watch dit que les FAR ont emmené dans leur fuite au Zaïre 40 à 50 missiles SA 7 et 15 Mistral. Il est cité dans le rapport de la Mission d'information parlementaire. L'armée rwandaise possédait donc bien des armes antiaériennes et des missiles sol-air.²⁶

7.2 Léotard accuse le FPR

Léotard incrimine les Belges : « *au moment de l'attentat, l'aéroport de Kigali était sous le contrôle des troupes belges.* »

C'est faux. Ils n'étaient là qu'en observateurs. Ils n'avaient pas les effectifs pour en contrôler toute la surface et les abords. Ils n'occupaient pas la tour de contrôle.

Il accuse le FPR d'avoir commis l'attentat :

- « *Il a souligné que des militaires du FPR avaient été envoyés à Phoenix aux Etats-Unis pour y suivre une formation et apprendre l'utilisation de missiles antiaériens.* »²⁷

Le fait est possible, mais il n'en fournit pas les preuves. Nous observons ici que François Léotard reprend les arguments d'une fiche communiquée par le ministère de la Défense à la Mission d'information parlementaire.²⁸

- « *Le missile qui a atteint l'avion, un SAM-16, de fabrication soviétique, était en dotation dans l'armée ougandaise et au FPR, et non dans l'armée rwandaise* »

M. Léotard nous fournit là la preuve que des militaires français sont allés sur le site du crash et ont identifié le type de missile : un SAM 16, selon eux. Où sont donc ces débris de missiles ?

18. Audition de François Léotard, *ibidem*, p. 98.

19. Rapport Mutsinzi d'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 [2, pp. 33-35].

20. La Libre Belgique, 24 mai 1994.

21. *Ibidem*.

22. État-major des armées, Fiche N° 543/DEF/EMA/ESG, 7 juillet 1998. Objet : Réponses aux demandes de la Mission d'information parlementaire. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome II, Annexes, pp. 268-269]. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/FicheMinDef7juillet1998.pdf>

23. Télécopie n° 148/AD/RWA du 22 mai 1991 envoyée par le colonel Galinié au colonel commandant le CERM. Objet : Arme de défense S/A type SA 16, Référence message n° 145/AD/RWA du 19 mai 1991, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome II, Annexes, pp. 253-255]. Le CERM est le Centre d'exploitation du renseignement militaire. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Galinie22mai1991.pdf>

24. Message de l'attaché de défense, Bernard Cussac. Kigali, 13 août 1991. Objet : Récupération et acheminement d'un SA 16. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome II, Annexes, p. 257]. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Cussac13aout1991.pdf>

25. Note du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République. Objet : Rwanda - Présence de missiles sol-air, 23 mai 1991. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Quesnot23mai1991.pdf>

26. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Rapport, p. 216].

27. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Auditions].

28. Fiche en possession du Ministère de la Défense tendant à montrer que le FPR avec la complicité de l'Ouganda est responsable de l'attentat, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome II, Annexes, p. 280]. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/FicheMinDefFPRresponsableAttentat.pdf>

- « une unité du FPR contrôlait depuis décembre 1993 les abords de l'aéroport, en application des accords d'Arusha »

Le bataillon FPR se trouvait au CND et donc ne contrôlait pas les abords de l'aéroport.

- « elle avait contraint tous les avions qui y atterrissaient à emprunter un axe bien défini, qui lui permettait de les tenir dans la ligne de mire de ses armes »

Tous les avions qui atterrissent à Kigali le font par l'Est. Il n'y a qu'un seul sens d'atterrissage.

- « Il a fait état de saisies de communiqués et d'interceptions de conversations entre membres du FPR montrant une forte satisfaction à la suite de l'attentat – le mot « victoire » y figurait – et faisant allusion à la présence dans l'avion des « trois tyrans », Mobutu étant supposé s'y trouver. »²⁹

- « Le commando du FPR s'est déplacé à bord de véhicules de l'ONU. »

- « d'aucuns disaient que M. Museveni, le Président de l'Ouganda, était intervenu tardivement lors de la conférence de Dar Es-Salam, comme s'il était désireux de retarder le départ des deux Chefs d'Etat rwandais et burundais. »

7.3 Les Français n'ont pu accéder au lieu du crash

-« Il a indiqué qu'aucun élément d'information n'avait pu être recueilli sur place du fait du bouclage immédiat des lieux, rendant impossible l'accès aux débris de l'avion. »³⁰

- « Les FAR ont bouclé les lieux »

- « Sur la boîte noire, il a indiqué qu'il ne disposait d'aucun élément, la DGSE n'ayant alors pas d'agent sur place et ceux de la DRM ne s'étant mis en position qu'au moment de l'opération Turquoise ; il a rappelé que la mission de la DRM, depuis sa création par M. Pierre Joxe, se limite en effet à l'accompagnement des opérations extérieures. »

7.4 La France n'a pas fourni de missiles sol-air

François Léotard dénie que le missile « aurait pu transiter par des mains françaises » :

M. Roland Blum a évoqué la polémique sur l'origine du missile qui a abattu l'avion du Président rwandais et a demandé à M. François Léotard son sentiment sur l'hypothèse formulée par certains, de missiles provenant d'un lot saisi par l'armée française en Irak et acheminé en France, ce qui ne peut se faire sans laisser une trace.

A l'attention de M. Roland Blum, M. François Léotard a estimé qu'il ne voyait pas comment le missile qui avait abattu l'avion présidentiel aurait pu transiter par des mains françaises, c'est-à-dire par des services dont ce n'aurait pas été la mission ou le mandat, alors même que ces services font l'objet de contrôles et doivent rendre compte de l'utilisation de leurs munitions.

8 Informé du génocide, il ne le dénonce pas

7 avril non intervention

L'ordre d'opération Amaryllis reconnaît de fait qu'un génocide est en cours. Il n'ordonne aucune mesure pour y mettre un terme. François Léotard a certainement eu connaissance de ce texte.

Amaryllis neutre cf ordre d'op

M. François Léotard a souligné que l'opération Amaryllis, qui avait de nombreux précédents en Afrique, a consisté en une action classique d'évacuation, dans laquelle priorité était donnée aux ressortissants européens, selon une pratique constante, mais que des personnes de nationalité rwandaise ont été également concernées. Il a déclaré ne pas savoir si, sur place, une discrimination avait été instaurée entre les ethnies lors de l'évacuation.³¹

M. François Léotard a signalé que l'opération avait été particulièrement dangereuse, comme en témoigne l'état du dernier avion de retour à sa base, qui avait été criblé de balles.

29. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 98].

30. Audition du 21 avril 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 98].

31. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Auditions].

9 Livraisons d'armes

M. François Léotard a indiqué que les dernières livraisons en février et mars 1994 concernaient des matériels médicaux. Il a rappelé que les forces françaises présentes à l'aéroport civil de Goma au Zaïre n'avaient pas pour mandat de contrôler les arrivées d'avions privés qui auraient pu transporter des armes.³²

François Léotard soutient, lors de son audition en 1998, que des troupes ougandaises intervenaient directement dans les affrontements :

M. François Léotard a rappelé qu'au plus fort de l'offensive on a estimé à 10 000 le nombre d'Ougandais présents avec du matériel dans l'armée du FPR. [...] Des matériels de l'armée ougandaise ont par ailleurs été retrouvés – des camions notamment – sur les lignes de front.³³

M. François Léotard, ministre de la Défense, prétendra en 1998 que la France n'avait pas de mandat pour contrôler les avions atterrissant à Goma :

Il [M. François Léotard] a rappelé que les forces françaises présentes à l'aéroport civil de Goma au Zaïre n'avaient pas pour mandat de contrôler les arrivées d'avions privés qui auraient pu transporter des armes.³⁴

La France, membre de l'ONU, et de plus, membre permanent du Conseil de sécurité, se devait de respecter et de faire respecter l'embargo sur les armes décidé par le Conseil de sécurité de l'ONU. Mais M. Léotard n'en a cure.

10 Réticences vis-à-vis de Turquoise

Au Conseil restreint du 15 juin, qui décide l'Opération Turquoise, François Léotard se déclare « *très réticent* ». « *Nous ne pourrions faire quelque chose*, déclare-t-il, *qu'avec l'accord des deux parties et un soutien international. Or je vois mal comment nous pourrions obtenir l'accord du FPR et le soutien international. Nous ne pourrions intervenir qu'en zone Hutu. Nous serions condamnés par le FPR et victimes de manœuvres médiatiques.* » Mais il conclut que « *si nous devons y aller quand même, il faudrait des moyens lourds.* »³⁵

C'est François Léotard qui aurait décidé de rentrer par Cyangugu. La « libération » du camp de Nyarushishi par les troupes françaises serait un choix délibéré pour marquer le caractère humanitaire de l'opération. C'est ce que laisse entendre Gérard Prunier, à l'époque conseiller au ministère de la Défense :

La question est finalement résolue le lundi 20 juin, lorsque le ministre François Léotard décide d'adopter le plan de Cyangugu. J'ai été très soutenu en ce sens, ce dont je suis reconnaissant, mais je crois que l'argument le plus convaincant, c'est que nous trouverons dans le camp de Nyarushishi, près de Cyangugu, tous les Tutsi survivants, dont nous avons besoin pour la télé. Et qui voudrait d'une opération humanitaire dans un coin où il n'y a plus personne à sauver ?³⁶

Bien entendu, les Français sont rentrés aussi par Gisenyi, mais les journalistes n'y ont pas été conviés. C'est donc François Léotard qui prend l'initiative de manœuvres médiatiques dont il craignait d'être victime. L'autre alternative aurait été d'utiliser l'aéroport de Bujumbura au Burundi, évoquée par François Léotard et l'amiral Lanxade au Conseil restreint du 15 juin.

32. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Auditions].

33. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 102].

34. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 101].

35. Conseil restreint du 15 juin 1994. Secrétariat : Colonel Bentegeat. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint15juin1994.pdf>

36. Gérard Prunier [6, p. 340].

11 Bisesero : refus de secourir les Tutsi survivants

Le 26 juin, le colonel Rosier, commandant le détachement du Commandement des opérations spéciales (COS), explique à Cyangugu pourquoi les Français ne désarment pas ceux qui accomplissent le génocide. Il veut rester neutre face à cette guerre :

Les miliciens font la guerre. Par souci de neutralité, nous n'avons pas à intervenir. Sinon, demain, s'il y a des infiltrations de rebelles, on nous fera porter le chapeau.³⁷

Donc, selon le colonel Rosier, les militaires français n'ont pas à arrêter ceux qui commettent le génocide. Mais il ne fait là que mettre en application la résolution du Conseil de sécurité qui autorise une opération « *qui sera menée de façon impartiale et neutre* ». ³⁸ Il feint d'ignorer que selon les termes de la Résolution 929 c'est une opération « *visant à contribuer, de manière impartiale, à la sécurité et à la protection des personnes déplacées, des réfugiés et des civils en danger au Rwanda* ».

11.1 La hantise des infiltrés

Sur le terrain, le colonel Rosier partage avec les autorités hutu la hantise des infiltrés. Le 25 juin, interrogé par Benoît Duquesne à l'aéroport de Bukavu, il estime que l'infiltration d'éléments du FPR est probable :

Benoît Duquesne : On parle beaucoup d'infiltrations de l'autre côté du Rwanda par des éléments du FPR. Est-ce que c'est une chimère, est-ce une peur incontrôlée des Rwandais qui sont de ce côté-ci, ou est-ce une réalité ?

Colonel Rosier : Eh bien écoutez, à partir des premiers renseignements qu'on a recueillis sur le terrain, **il semblerait que ce soit une réalité**, que je pense possible dans la mesure où, malgré tout les troupes du FPR continuent d'attaquer donc logiquement, sur le plan militaire, il est normal qu'ils fassent des reconnaissances profondes. Euh, maintenant c'est à nous peut-être de vérifier que cette peur réelle est une réalité.

Benoît Duquesne : Quand les Rwandais parlent d'infiltrations ici, en général ce sont des Hutu, ils le disent pour justifier la chasse qu'ils ont menée éventuellement contre les Tutsi.

Colonel Rosier : Effectivement c'est le risque, c'est à nous de faire la part des choses.³⁹

Fin juin, alors que la France est censée être neutre, la préoccupation majeure de l'état-major à Paris concerne les infiltrations du FPR dans la zone gouvernementale et de l'ambivalence des Tutsi qui s'y trouvent :

Pour l'instant, les Français interviennent dans une zone où il demeure un semblant d'État ou des autorités hutues, mais où des risques, encore indécélables, pourraient survenir à terme. Ainsi, qui peut leur garantir d'être à l'abri d'« infiltrations » du FPR ? Dans ces actions à but humanitaire, destinées à rassurer et à secourir la population en l'approchant au plus près, **un Tutsi peut s'avérer un combattant du FPR en puissance.**⁴⁰

11.2 La prétendue offensive du FPR sur Kibuye

Les survivants Tutsi à Bisesero sont pour leurs assassins des combattants du FPR qui les menacent. Le 2 juin, le préfet Kayishema signale une « *infiltration FPR* » et annonce une offensive du FPR sur Kibuye.⁴¹ Édouard Karemera, ministre de l'Intérieur, déclare le 18 juin que le secteur de Bisesero est

37. Stephen Smith, *Dialogue difficile avec les massacreurs*, Libération, 27 juin 1994, p. 16.

38. ONU, S/RES/929 (1994). <http://www.francerwandagenocide.org/documents/94s929fr.pdf>

39. Édition spéciale Rwanda, France 2, 25 juin 1994, 20 h. C'est nous qui mettons en gras.

40. Jacques Isnard, *M. Léotard va inspecter un dispositif encore léger et fragile*, Le Monde, 29 juin 1994, p. 3. C'est nous qui mettons en gras.

41. D^f Kayishema Clément, Préfet de Kibuye au Ministre MININTER Kigali, 2 juin 1994, N° 003/04.09.01, Situation de sécurité dans la préfecture de Kibuye pour la semaine du 29.5.1994 au 2.6.1994. Cf. TPIR, Procès Kayishema, Exh. 340, K0040772 <http://www.francerwandagenocide.org/documents/SecurityReportKibuyeJune1994.pdf>

devenu un sanctuaire du FPR.⁴² Comme en écho, l'annonce d'une offensive du FPR sur Kibuye est reprise le 22 juin par François Léotard :

Sur le terrain, le FPR tente de s'emparer complètement de Kigali et fait effort sur Butare et Kibuye. Nous nous limiterons pour l'instant au premier site près de la frontière et ensuite nous pourrions envisager des opérations de va-et-vient pour sauver des populations, des enfants menacés.⁴³

Cette information est donnée aux militaires français dans l'ordre d'opération Turquoise du 22 juin :

LE FPR SEMBLE MAINTENANT FAIRE EFFORT SUR LES DIRECTIONS KIGALI-KIBUYE, ET KIGALI-BUTARE, EN VUE DE COUPER EN DEUX LA PARTIE OUEST DU PAYS ENCORE SOUS CONTRÔLE GOUVERNEMENTAL, ET D'AUTRE PART, DE CONTRÔLER L'AXE PRINCIPAL, RELIANT LA CAPITALE RWANDAISE AU BURUNDI.⁴⁴

Cette affirmation selon laquelle le FPR « *fait effort sur Kibuye* » est fausse. À l'époque, le FPR mettait la pression sur Kigali et Butare afin de contrôler ces deux villes et d'empêcher l'armée française d'y parvenir. L'axe principal menant de Kigali au Burundi est déjà coupé depuis le 15 mai et l'APR contrôle Gitarama depuis le 3 juin.

Il s'agit en fait de présenter les derniers survivants tutsi comme des combattants du FPR.

11.3 Des journalistes signalent des survivants Tutsi à Bisesero

11.4 Le 27 juin, des Français rencontrent des survivants et ne leur porte pas secours

11.5 Rosier fait croire à la presse que des combattants FPR sont à Bisesero

11.6 Lanxade parle le 29 juin de maquis tutsi

Au Conseil restreint du 29 juin, jour de la visite du ministre Léotard à Gishyita, l'amiral Lanxade, chef d'état-major, évoque des « maquis tutsis » :

Notre dispositif est en place. Environ 1.800 personnes sont déployées au Zaïre. Nous poursuivons des reconnaissances et un effort de stabilisation dans la zone proche de la frontière. Nous avons trouvé des camps de réfugiés tutsis, nous avons évacué une communauté religieuse. Les affrontements continuent entre milices hutues et maquis tutsis. Nous cherchons comment éviter la reprise des massacres.⁴⁵

11.7 Les massacres redoublent à Bisesero

11.8 Le 29 juin, François Léotard rencontre les auteurs des massacres

Lors de sa visite au Rwanda du 29 juin, François Léotard, ministre de la Défense rencontre avant de visiter le camp de Nyarushishi « *le préfet de la région, Emmanuel Bagambiki, qui fut et reste l'un des grands coordinateurs des massacres dans toute cette partie du pays* ». ⁴⁶

C'est en présence du préfet Bagambiki, organisateur des massacres, que le ministre Léotard s'entretient, le 29 juin, avec des rescapés de ces massacres :

42. Edouard Karemera, ministre de l'Intérieur, au colonel Nsengiyumva, Gisenyi, 18 juin 1994. Objet : Opération de ratissage à Kibuye. Cf. ICTR-98-41-T, Exh. P.50 (a). <http://www.francerwandagenocide.org/documents/KaremeraNsengiyumva18juin1994TPIR.pdf> l'opération de ratissage à Bisesero. Source : "Aucun témoin ne doit survivre", p. 256. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/KaremeraNsengiyumva18juin1994AucunTemoinp256.pdf>

43. Conseil restreint du 22 juin 1994, Secrétariat : Colonel Bentégeat. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint22juin1994.pdf#page=2>

44. Ordre d'opération de Turquoise, 22 juin 1994. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome II, Annexes, p. 386]. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/OrdreOpTurquoise22juin1994.pdf>

45. Conseil restreint du 29 juin 1994. Secrétariat : Vice-amiral de Lussy (État-major particulier). <http://www.francerwandagenocide.org/documents/ConseilRestreint29juin1994MaquisTutsi.pdf>

46. Jean Chatain, "Léotard aux Rwandais : « Négociez »", *L'Humanité*, 30/06/1994.

François Léotard s'entretient également avec des représentants du camp de réfugiés tutsi de Nyarushishi, en présence de l'évêque de Cyangugu, Thaddée Ntihinyurwa et du préfet de la région, mis en cause dans le génocide.⁴⁷

A Gishyita il a vraisemblablement rencontré le bourgmestre Charles Sikubwabo et à Kibuye le préfet Kayishema, qui, tous les deux, dirigent les massacres.

Marin Gillier collabore avec Sikubwabo et s'informe auprès de lui.

11.9 Le 29 juin, François Léotard refuse de secourir les Tutsi

Gillier l'informe sur les affrontements à Bisesero :

Dans l'après-midi, le Ministre de la Défense vient inspecter notre site. Je lui expose la situation et nos interrogations sur ce qui s'est passé deux jours plus tôt, et conclus qu'après une reconnaissance infructueuse, il conviendrait de se rendre sur place en force pour se faire une idée précise de la situation. L'ordre parvient en milieu d'après-midi.⁴⁸

Deux journalistes, dont Raymond Bonner du *New York Times*, viennent mettre le ministre Léotard devant ses responsabilités :

Deux journalistes anglo-saxons ont des questions à poser. Ils reviennent des abords du triangle où ils ont vu quatre enfants aux mains brûlées. Et sur place on leur a dit qu'il y a encore trois mille Tutsis prisonniers. Information qu'ils n'ont pas pu vérifier, ayant été la cible de tireurs lorsqu'ils ont tenté d'approcher. Que fait la France demandent-ils ? Ne passe-t-elle pas à côté de l'essentiel ?⁴⁹

Le ministre Léotard leur répond : « *Nous faisons ce que nous pouvons, c'est une opération délicate. Il n'est pas question de s'interposer* » et glose sur les effectifs encore trop faibles de l'opération.

« *Les journalistes, poursuit Corine Lesnes, poussent le ministre dans les retranchements de l'opération « Turquoise* ». » Léotard continue sur l'effort important fait par la France et appelle d'autres pays à répondre au « *défi* » lancé.

L'envoyé spécial du *New York Times*, qui est peut-être dans l'état de ceux qui ont vu des horreurs inhabituelles et tente de les exposer à d'autres, insiste encore. François Léotard qui partait, s'arrête et fait demi-tour. Moins que le ministre, son personnage et sa fonction, c'est l'homme qui se retourne et revient sur ses pas. « *Bon, dit-il, on va y aller. Dès demain on va y aller.* »⁵⁰

Que signifie ce « *on va y aller* » ? Va-t-on y aller pour voir ce qui se passe ou pour porter secours aux survivants Tutsi ?

Dans la relation que Raymond Bonner fait de cette rencontre, Gillier dit au ministre Léotard que chaque nuit des gens sont tués à Bisesero⁵¹ et que le ministre refuse toute opération de sauvetage des survivants tutsi :

The French military unit based in Gishyita, four miles west of Bisesero, was aware that people in the mountains were being killed every night, Comdr. Marin Gillier said on Wednesday. But the French Defense Minister, François Léotard, after a briefing here from Commander Gillier, rejected any operation to evacuate or protect the embattled Tutsi.

Mr. Léotard said the French did not have enough troops to protect every one. There were 300 French troops in Rwanda today ; another 1,200 were at bases across the border in Zaire.⁵²

47. Monique Mas [5, p. 443].

48. Marin Gillier, capitaine de frégate, attaché naval à l'ambassade de France en Égypte, *Turquoise : intervention à Bisesero*, Le Caire, 30 juin 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome II, Annexes, p. 404]. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/Gillier30juin1998.pdf#page=4>

49. Corine Lesnes, *ibidem*.

50. Corine Lesnes, *ibidem*.

51. Curieusement, Marin Gillier, dans son rapport à la Mission d'information, ne parle pas d'attaques de nuit, il ne note qu'un engagement le 27 vers midi avec des armes de guerre, voir plus haut.

52. Raymond Bonner, *Grisly Discovery in Rwanda Leads French to Widen Role*, *New York Times*, July 1, 1994, p. A1. Traduction de l'auteur : *Une atroce découverte conduit les Français au Rwanda à élargir leur mission*, *New York Times*, 1^{er}

Marin Gillier écrit qu'il a dit au ministre qu'« *il conviendrait de se rendre sur place en force pour se faire une idée précise de la situation.* » Après avoir montré que l'opération ne peut se faire que de jour, Gillier poursuit : « *L'ordre parvient en milieu d'après-midi. [...] Les ordres sont, si cela s'avère possible, précise-t-il, de pénétrer dans cette zone jusqu'à une vingtaine de kilomètres (distance à vol d'oiseau, pas sur le terrain !) afin de prendre contact avec un prêtre français qui vit dans un village menacé, et de lui demander s'il souhaite revenir avec nous.* »⁵³

Ce prêtre est Jean-Baptiste Mendiondo, qui est resté pendant le génocide dans sa paroisse à Mukungu, à l'est de Bisesero.

Le ministre Léotard, comme le précise Bonner, a refusé cette opération de secours. L'état-major et le ministre de la Défense n'ont tenu aucun compte des témoignages des journalistes et de la reconnaissance faite par le groupe Duval alias Diego du 27 juin.

Dans son livre paru en mars 2010, le général Lafourcade relate les questions que posent le 29 juin, deux « journalistes étrangers » au ministre de la Défense François Léotard, à propos de 3 000 personnes menacées dans « la zone de Bisesero ». À peine rentré à son PC, il demande une note à son « deuxième bureau » :

A 15 h 30, on me confirme les bruits qui courent : « **Région de Bisesero, une centaine de Tutsi se sont présentés spontanément en voyant nos véhicules. Ils seraient environ 2 000 cachés dans les bois, pourchassés tous les jours par des éléments de l'armée, gendarmerie et milices encadrant la population. Des morts récents, un enfant blessé. Dénouement nutritionnel et sanitaire extrême.** Demande instante de protection et de soutien humanitaire. NOTA : un journaliste du *Figaro* aurait été témoin. » Pourtant, il est auprès de nous depuis trois jours et ne nous en a rien dit.⁵⁴

11.10 Le 30 au matin, Marin Gillier ne porte pas secours aux Tutsi

« *Ce matin à l'aube, une petite unité commandée par le capitaine de frégate Marin Gillier s'est même lancée dans la quête chimérique d'une infiltration rebelle là-haut vers Gisovu. Sans se douter que le village qui s'affichait martyr est en vérité celui des bourreaux.* »⁵⁵

11.11 Alertés par des journalistes des subordonnés de Gillier lui désobéissent

Sam Kiley du *Times*, Michel Peyrard et Benoît Gysembergh de *Paris Match* ont précédé le convoi de Gillier. Ils sont montés à Gisovu en passant par Bisesero, puis sont revenus, et, à Bisesero, ont rencontré, vers 11 heures, un survivant tutsi du nom de Théoneste.⁵⁶

Sans doute prévenus par le téléphone satellite d'un des journalistes, une patrouille de reconnaissance française dirigée par le capitaine Olivier Dunant arrive un peu après 14 heures. Il prévient son chef, Marin Gillier, qui, mis au pied du mur, doit prévenir Rosier et déclencher l'opération de secours.

Boisserie

À Kibuye Duval alias Diego rencontre le ministre Léotard (photo).⁵⁷ L'informe-t-il de la présence de survivants tutsi ?

Le ministre de la défense François Léotard est venu sur place le 29 juin et a refusé publiquement, à Gishyita, de porter secours aux survivants traqués à Bisesero. Son « *on va y aller. Dès demain on va y*

juillet 1994. Les militaires français basés à Gishyita, à six kilomètres de Bisesero, savaient que des gens étaient tués chaque nuit dans les montagnes, dit le commandant Gillier mercredi. Mais le ministre français de la Défense, François Léotard, après un exposé ici du commandant Gillier, rejeta toute opération pour évacuer ou protéger les Tutsi en difficulté. M. Léotard dit que les Français ne disposaient pas d'assez de troupes pour protéger tout le monde. Il n'y avait que 300 militaires français pour l'instant au Rwanda ; 1 200 autres étaient sur les bases de l'autre côté de la frontière au Zaïre.

53. Marin Gillier, capitaine de frégate, attaché naval à l'ambassade de France en Égypte, *Turquoise : intervention à Bisesero*, Le Caire, 30 juin 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome II, Annexes, p. 404]. <http://www.francierwandagenocide.org/documents/Gillier30juin1998.pdf#page=4>

54. J.-C. Lafourcade [4, p. 105].

55. Michel Peyrard, *Emmanuel, géôlier "Terré dans mon trou, j'ai vu un de mes prisonniers actuels couper mon père à la machette. Il ignore que je le sais"*, Paris-Match, 4 mars 2004, p. 80.

56. Michel Peyrard, *Emmanuel, géôlier "Terré dans mon trou, j'ai vu un de mes prisonniers actuels couper mon père à la machette. Il ignore que je le sais"*, Paris-Match, 4 mars 2004, p. 80.

57. Audition de Jean-Rémy Duval *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome III, Auditions, Vol. 2, pp. 119-120].

aller » rapporté par Corine Lesnes n'a pas été entendu par Raymond Bonner qui le questionnait et l'ordre reçu par Marin Gillier n'était pas d'aller secourir les survivants de Bisesero. Le même jour, il rencontre le préfet de Cyangu, Emmanuel Bagambiki, organisateur des massacres dans sa région et probablement l'ignoble préfet Clément Kayishema à Kibuye. Son attitude faite de poignées de main aux assassins et d'indifférence pour les victimes, traduit celle de l'exécutif français qui est d'utiliser le mandat de l'ONU pour maintenir les FAR et le GIR au Rwanda dans une zone protégée par l'armée française et où celle-ci laisse, voire aide, les FAR et les milices terminer l'éradication des Tutsi, ceci en échange de quelques opérations humanitaires pour les médias. Il est responsable du génocide des derniers Tutsi à Bisesero.

12 L'incursion à Butare

C'est à la demande de François Léotard qu'Edouard Balladur donne son accord pour une « *opération de sauvetage d'une quarantaine de religieuses à Butare [...] à la demande de monseigneur Lustiger* »⁵⁸

12.1 La négociation pour la libération de prisonniers

François Léotard reconnaît que « *des négociations eurent lieu sur le terrain avec le FPR afin d'éviter les combats.* »⁵⁹

Enfin, il a indiqué que la présence de militaires français hors de la zone Turquoise avait pu être liée au fait qu'au début de l'opération, lors de la délimitation de la zone, les Français étaient allés assez loin, peut-être jusqu'à la ville de Butare et jusqu'à la route qui conduit de Kigali au Burundi, avant de se replier ensuite sur une zone plus réduite. Il a exposé en effet que leurs instructions interdisaient aux militaires français tout contact militaire hostile avec le FPR et expliqué que lorsque le Gouvernement avait su qu'il y avait un tel risque, il avait été demandé aux officiers d'entrer en relation avec le FPR pour éviter que de tels affrontements aient lieu.

Gérard Prunier et Jean-Christophe Rufin sont envoyés en urgence par le ministère de la Défense le dimanche 3 juillet 1994 au Rwanda pour rencontrer Paul Kagame. Cette mission était secrète. Les deux émissaires ont déclaré que c'était pour mettre en relation téléphonique Paul Kagame avec le général Lafourcade, afin d'éviter des accrochages. Beaucoup d'indices montrent qu'il s'agissait de négocier la libération de membres des forces spéciales qui avaient été faits prisonniers par le FPR. Était-ce lors de l'embuscade de Save le 1^{er} juillet, où deux frères maristes et un membre des FAR dont le véhicule précédait le convoi français ont été tués par le FPR ? Il est possible qu'une reconnaissance ait été poussée sur la route allant à Kigali, comme le colonel Tauzin en avait la tentation.

Bruno Delaye et le général Quesnot, dénonçant l'empressement du gouvernement à prendre contact avec le FPR, signalent au Président l'envoi par François Léotard d'une délégation auprès de M. Kagame. Ils paraissent ne pas être au courant de l'objet de la mission :

Dans cette course au FPR, M. Léotard a pris de l'avance en dépêchant sur place à Kigali auprès de M. Kagame et sans en avertir personne, cinq militaires et fonctionnaires de haut rang.⁶⁰

Quesnot n'était pas informé ? Bizarre.

Mitterrand a bien été informé du contenu d'une négociation puisqu'il déclare que le FPR n'est pas notre ennemi

58. Note de Bruno Delaye et du général Quesnot à l'attention de Monsieur le Président de la République, 30 juin 1994. Objet : Rwanda - Réunion à Matignon. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/QuesnotDelaye30juin1994.pdf>

59. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Auditions].

60. Bruno Delaye, général Quesnot, "Note à l'attention de Monsieur le Président de la République (S/C de Monsieur le Secrétaire général)". Objet : Rwanda, 6 juillet 1994. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/QuesnotDelaye6juillet1994.pdf#page=2>

13 4 juillet : ZHS

M. François Léotard a ensuite indiqué que des militaires français s'étaient effectivement éloignés de la zone humanitaire, jusqu'à Butare, mais qu'ils y étaient rapidement revenus. La zone humanitaire sûre a été délimitée par la France en Conseil de Défense et proposée au Conseil de Sécurité des Nations Unies.⁶¹

- pas de quartiers
- alliance avec les miliciens

13.1 Pas de désarmement dans la ZHS

- pas désarmement des milices et des FAR

François Léotard affirme que les militaires français avait ordre de désarmer :

M. François Léotard a rappelé que les instructions données aux militaires français de l'opération Turquoise, avec l'accord du Conseil de Sécurité, visaient à désarmer l'ensemble des personnes présentes sur la zone, à regrouper et à protéger les réfugiés, mais qu'elles ne comportaient aucune instruction de combat.⁶²

En fait, le comité restreint du 4 juillet,⁶³ réuni pour définir « *le contenu du concept de zone humanitaire protégée* » ne prévoit pas de désarmement des FAR ou des milices dans cette zone. La note de ce comité restreint rédigée par les cabinets de MM. Léotard et Juppé précise :

3.1 La mise en œuvre de la zone protégée devrait conduire à faire respecter les principes suivants :

- interdiction d'activité militaire à l'intérieur de la zone ;
- interdiction de pénétrer dans la zone signifiée tant au FPR qu'aux FAR et aux milices de chaque partie ;
- interdiction aux FAR de constituer la zone en base de départ d'opérations militaires ;
- sécurité des populations civiles, assurée par la protection contre les agissements éventuels des milices. [...]

3.3 Règles de comportement : l'accomplissement de ces missions, quel que soit le triangle défini, suppose l'autorisation d'engagement par la force des unités françaises face à des éléments armés tentant de pénétrer dans la zone, ou menaçant directement la sécurité des populations ou des forces à l'intérieur de la zone.

La question de la démilitarisation des FAR et des milices se situant à l'intérieur du périmètre protégé peut se poser. A ce stade, il est proposé de ne pas fixer cette mission à la force Turquoise ; elle demanderait en effet un volume de moyens plus important que celui dont nous disposons actuellement.⁶⁴

13.2 Pas d'arrêts des radios de la mort

La Radio des Mille Collines a pu continuer ses appels au meurtre dans la zone humanitaire « sûre » (ZHS). À Washington et à l'ONU, on estime que la France n'a pas fait le nécessaire. François Léotard nie l'existence d'émetteur de la RTL en ZHS et soutient que la France n'a pas de mandat pour la faire taire :

La France a-t-elle vraiment fait tout son possible pour faire taire Radio Mille Collines [...] ? Des sources sérieuses à New-York et à Washington – diplomatiques et autres – ont confié au *Monde* que tel n'était pas leur sentiment : « *Techniquement, il était possible de trouver et de détruire ou faire taire les émetteurs mobiles de Radio Mille Collines et nous avons été*

61. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Auditions].

62. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [7, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 108].

63. À distinguer du Conseil restreint.

64. Note du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères, 4 juillet 1994. Objet : Rwanda ; concept de zone humanitaire protégée, contenu, évolution. C'est nous qui mettons en gras. <http://www.francerwandagenocide.org/documents/MinDefMinAffEt4juillet1994.pdf#page=2>

surpris par le fait que la France n'ait pas considéré une telle mission comme une priorité », a commenté l'une de ces sources.

A l'en croire, certains émetteurs de la radio opéraient encore dans le territoire passé sous contrôle des soldats de l'opération « Turquoise » lorsque ceux-ci y sont arrivés. Les militaires français auraient même escorté hors de cette « zone de sécurité sûre », au Zaïre, certains des responsables de la radio. François Léotard a démenti ces informations, affirmant qu'il ne croyait pas qu'un émetteur de cette radio se soit encore trouvé dans le sud-ouest du Rwanda après que les soldats français s'y furent installés et qu'elle opérait dans la zone voisine alors sous contrôle des forces gouvernementales. Il a aussi fait valoir que le brouillage des émissions de radio ou la destruction d'un émetteur ne faisait pas partie du mandat confié à la France par l'ONU.⁶⁵

M. Léotard n'a sans doute pas bien lu les résolutions du Conseil de sécurité.

13.3 Léotard prétend que le FPR a fait le vide

Le ministre de la Défense, François Léotard, au départ de Turquoise, reprend le thème du Rwanda vidé par le FPR :

Nous avons fait tout notre possible pour stabiliser et rassurer la population. [...] Il appartient désormais au FPR de faire les gestes nécessaires pour rassurer les populations. [...] Je ne crois pas que l'on puisse dire que l'opération française n'a sauvé des gens que temporairement [...]. N'oublions pas que la zone humanitaire sûre regroupe aujourd'hui une population supérieure à celle qui subsiste dans tout le reste du Rwanda.⁶⁶

Gérard Prunier pointe la grossière erreur du ministre Léotard, dont il est le conseiller : « *La ZHS française abrite environ 1,5 millions de réfugiés et il reste environ 3,2 millions d'habitants dans le reste du pays.* »⁶⁷

Références

- [1] AGIR ICI et SURVIE : *Dossiers Noirs de la politique africaine de la France - Rwanda : la France choisit le camp du génocide*, volume 1-5. L'Harmattan, 1996.
- [2] COMITÉ INDÉPENDANT D'EXPERTS CHARGÉ DE L'ENQUÊTE SUR LE CRASH DU 06/04/1994 DE L'AVION FALCON 50 IMMATRICULÉ N° 9XR-NN : *Rapport d'enquête sur les causes, les circonstances et les responsabilités de l'attentat du 06/04/1994 contre l'avion présidentiel rwandais Falcon 50 N° 9XR-NN*. République du Rwanda, 20 avril 2009. <http://mutsinzireport.com/>.
- [3] Alison Des FORGES : *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*. Karthala, Human Rights Watch, Fédération internationale des Droits de l'homme, avril 1999. Traduction de *Leave None to Tell the Story*.
- [4] Jean-Claude LAFOURCADE et Guillaume RIFFAUD : *Opération Turquoise*. Perrin, 2010.
- [5] Monique MAS : *Paris-Kigali 1990-1994 ; Lunettes coloniales, politique du sabre et onction humanitaire pour un génocide en Afrique*. L'Harmattan, 1999.
- [6] Gérard PRUNIER : *Rwanda : le génocide*. Dagorno, 1997. Traduction de *The Rwandan Crisis, History of a Genocide*, Hurst and Co, Londres, 1995.
- [7] Paul QUILÈS : *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée nationale, rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/rapport.asp>, 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission des Affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.

65. Alain Frachon, Afsané Bassir Pour, *Radio Mille Collines épargnée ?*, Le Monde, 31 juillet - 1^{er} août 1994, p. 3.

66. Dominique Garraud, *Léotard : « Tout a été fait pour rassurer la population »*, Libération, 20-21 août 1994, p. 12.

67. G. Prunier [6, p. 368].

- [8] Filip REYNTJENS : Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire. *Cahiers africains - L'Harmattan*, 16, 1995. Dépôt légal : février 1996.
- [9] SÉNAT DE BELGIQUE - COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES : *Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda 1-611/(7-15) 1997/1998*. Sénat belge, 6 décembre 1997.